



Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

guide

COMMUNAUTAIRE

Les jeunes travailleuSEs du sexe





Introduction

Les jeunes âgés de 10 à 24 ans sont touchés par l'épidémie du VIH de façon disproportionnée et les jeunes des populations clés sont particulièrement vulnérables au VIH. Parce qu'ils sont confrontés à la discrimination, la stigmatisation et certaines lois qui criminalisent et pénalisent leurs activités, les jeunes n'ont qu'un accès limité aux services de santé reproductive et sexuelle et aux services de lutte contre le VIH. Ce qui compromet leur capacité à se protéger du VIH et d'autres infections sexuellement transmissibles (IST). Les jeunes qui vendent du sexe sont touchés par le VIH de façon disproportionnée.

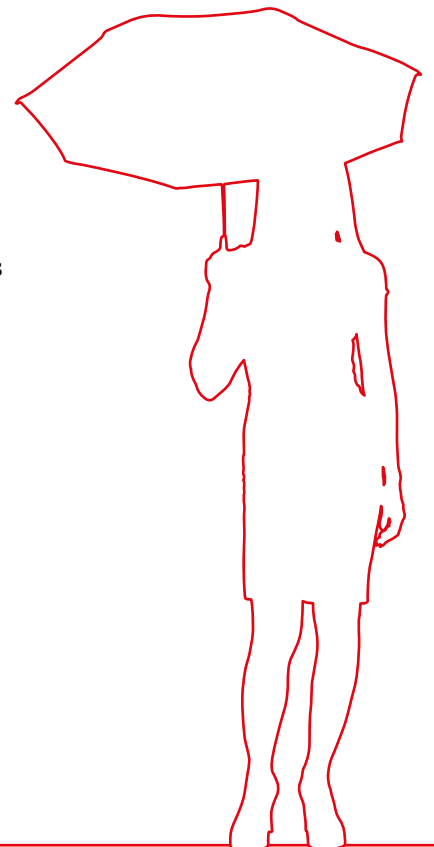
Les jeunes de moins de 18 ans qui vendent du sexe sont très vulnérables au VIH et aux autres IST ; leur taux d'infection au VIH est plus élevé que celui des travailleurSEs¹ du sexe plus âgés et ils n'ont qu'un accès limité au dépistage, à la prévention et au traitement du VIH. Les approches actuelles adoptées face aux jeunes qui vendent du sexe se soldent souvent par la violation de leurs droits humains. NSWP soutient les approches qui favorisent l'accès à l'information et aux services de soins de santé afin que les jeunes qui vendent du sexe puissent se protéger et jouir pleinement de leur droit à la santé et à la vie ainsi que de leur droit à l'autodétermination, à la non-discrimination et à l'amélioration de leur bien-être.

Les considérations légales pour les jeunes travailleurSEs du sexe

Les jeunes travailleurSEs du sexe et les jeunes de moins de 18 ans qui vendent du sexe partagent des expériences similaires. Les gouvernements ont cependant vis-à-vis des jeunes de moins de 18 ans des responsabilités juridiques spécifiques. La Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies considère tous les jeunes de moins de 18 ans qui vendent du sexe comme des victimes d'exploitation sexuelle. Le débat actuel portant sur les personnes de moins de 18 ans qui vendent du sexe se fait dans un contexte politique où nombreux sont ceux qui refusent d'utiliser l'appellation « travailleurSEs du sexe » pour parler de ce groupe, même si les personnes concernées se considèrent comme telles.

De nombreuses activités auxquelles se livrent les jeunes de moins de 18 ans sont criminalisées pour les adultes : par exemple la vente de sexe, la consommation de drogues, l'homosexualité et d'autres formes d'activités sexuelles. Les lois qui pénalisent les activités des jeunes travailleurSEs du sexe adultes ont également un impact sur les jeunes de moins de 18 ans qui vendent du sexe. Elles mènent à la discrimination, à la détention et à la réhabilitation forcée des individus ainsi qu'au refus de la prestation de certains services.

Les jeunes de moins de 18 ans qui vendent du sexe sont très vulnérables au VIH et aux autres IST ; leur taux d'infection au VIH est plus élevé que celui des travailleurSEs du sexe plus âgés et ils n'ont qu'un accès limité au dépistage, à la prévention et au traitement du VIH.



¹ Note du traducteur : Dans ce document la forme féminine est délibérément ajoutée au masculin du substantif « travailleur » ainsi qu'à d'autres substantifs, adjectifs, déterminants et participes passés de façon à ne pas rendre les femmes « invisibles » sachant qu'il est reconnu que la majorité des travailleurs du sexe sont des femmes. Cette décision n'a pas pour but d'exclure les travailleurs du sexe, hommes ou transgenres, mais d'inclure au contraire une majorité, tout en restant stylistiquement cohérent et lisible.



Certaines lois et politiques s'appliquant spécifiquement aux jeunes de moins de 18 ans limitent leur accès à l'information et aux services dans le domaine de la santé. Par exemple, certaines lois obligent les prestataires de services à signaler aux autorités les jeunes de moins de 18 ans qui vendent du sexe ; d'autres lois obligent ces jeunes à obtenir l'autorisation de leurs parents avant de pouvoir recevoir un traitement médical. Bien que ces mesures existent pour protéger les mineurs de la violence et de l'exploitation sexuelle, elles peuvent constituer un obstacle à l'accès des jeunes aux moyens de prévention contre le VIH, les IST et les grossesses involontaires.

La recherche

Il existe de nombreuses raisons pour lesquelles les jeunes peuvent décider de vendre du sexe : par exemple, pour des raisons financières et pour subvenir aux besoins de leur famille, pour avoir l'opportunité de chercher du travail ou d'étudier, pour payer pour les traitements hormonaux s'ils sont transgenres ou transsexuelLES ou pour payer les frais de scolarité. Les jeunes ont aussi le désir d'être indépendants et d'appartenir à une communauté. Certains jeunes sont maltraités et peuvent être sous le joug de quelqu'un qui les exploite et leur fait du mal.

D'après certaines études, les conditions de vie et de travail des jeunes qui vendent du sexe sont souvent plus marginales que celles des travailleurSEs du sexe plus âgés. Les jeunes qui vendent du sexe sont plus vulnérables à la violence et sont davantage susceptibles de se trouver dans des situations où il est difficile de négocier le port du préservatif et où ils n'ont accès à aucun matériel de réduction des risques. Les jeunes sont d'autant plus vulnérables au VIH que la vente de sexe se fait de façon forcée ou sous la contrainte. Les jeunes qui vendent du sexe et sont également sans domicile fixe, consomment des drogues ou travaillent dans la rue sont davantage susceptibles de contracter le virus et d'avoir des ennuis avec la justice.

Les problèmes rencontrés par les jeunes sont interconnectés

Les obstacles à l'accès aux services

Les jeunes se voient refuser l'accès aux services parce qu'ils vendent du sexe, qu'ils sont consommateurs de drogues mais aussi à cause de leur orientation ou leur identité sexuelle, de la façon dont ils expriment leur genre ou de leur statut sérologique. Les jeunes personnes transgenres ou au genre non conforme, ainsi que les autres personnes LGBT qui vendent du sexe, sont largement discriminées. Cette discrimination constitue un obstacle à l'accès au soutien dont ils ont besoin pour rester en bonne santé et à l'abri du danger. Les préjugés sur la sexualité des jeunes et sur la sexualité des personnes non mariées peuvent restreindre l'accès des personnes aux services de santé reproductive et sexuelle et aux services de lutte contre le VIH.

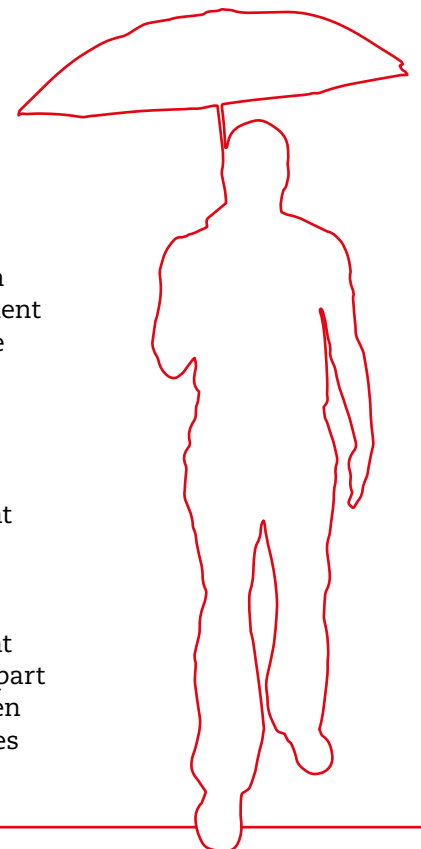
La stigmatisation et la discrimination

De nombreux et nombreuses travailleurSEs du sexe hésitent à se rendre dans les services existants par peur d'être rejetés ou par peur des réactions négatives du personnel. De la même manière, les jeunes individus qui vendent du sexe ont souvent de mauvaises expériences auprès des prestataires de services qui les stigmatisent et les discriminent. La situation des jeunes LGBT qui vendent du sexe est encore plus compliquée parce qu'ils subissent aussi la transphobie et l'homophobie.

La violence étatique

Les jeunes qui vendent du sexe sont persécutés par les forces de l'ordre et maltraités par la police même lorsqu'ils ne sont pas criminalisés. Les jeunes qui vendent du sexe sont victimes de violences graves de la part des autorités étatiques, y compris en détention, en garde à vue et dans les établissements de santé.

D'après certaines études, les conditions de vie et de travail des jeunes qui vendent du sexe sont souvent plus marginales que celles des travailleurSEs du sexe plus âgés.





Les législations spécifiques aux jeunes de moins de 18 ans.

Les jeunes de moins de 18 ans peuvent se trouver sous le coup de lois qui exigent des services sociaux ou des professionnels de la santé qu'ils signalent à la police les jeunes de moins de 18 ans qui vendent du sexe. Ces législations dissuadent les prestataires de services d'aider les jeunes et découragent les jeunes de chercher de l'aide. Les lois qui fixent la majorité sexuelle et le fait que les jeunes aient besoin d'une autorisation parentale pour pouvoir accéder aux services de santé reproductive et sexuelle et aux services de lutte contre le VIH, constituent également des obstacles à l'accès des jeunes aux services parce que la plupart d'entre eux ne souhaitent pas ou ne peuvent pas obtenir cette autorisation.

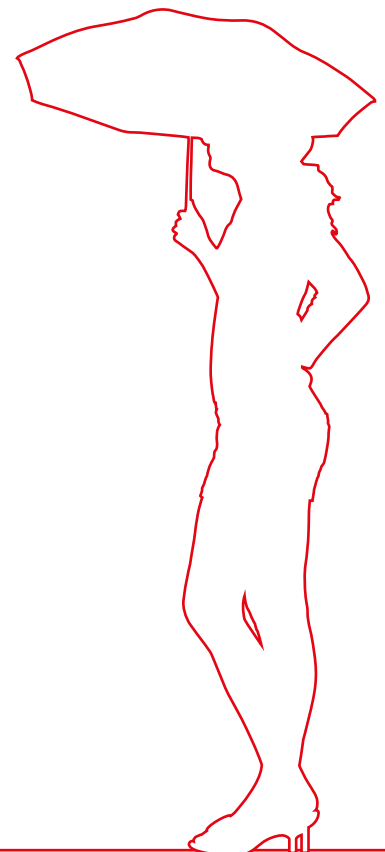
Adopter une approche envers les jeunes qui vendent du sexe qui soit respectueuse des droits humains

Les pratiques existantes basées sur les expériences de prévention et de traitement du VIH qui se font dans le respect des droits humains chez les travailleurSEs du sexe adultes – par exemple l'autonomisation des communautés et l'éducation par les pairs – peuvent servir de point de départ pour travailler avec les jeunes qui vendent du sexe. Il a été prouvé qu'adopter une approche qui repose sur l'autonomisation de la communauté est une stratégie efficace qui permet de réduire le nombre d'infections au VIH et aux IST et d'accroître l'utilisation du préservatif chez les travailleurSEs du sexe adultes ; cette approche peut être adaptée aux jeunes qui vendent du sexe.

Recommandations pour les décideurs politiques :

- Réformer le droit pour décriminaliser le travail du sexe, la consommation de drogues et les rapports sexuels entre personnes de même sexe.
- Mettre en œuvre des services et des campagnes d'information complets, accessibles et abordables en matière de santé reproductive et sexuelle pour les jeunes de moins de 18 ans. Il est essentiel que ces services et ces campagnes incluent notamment la prévention et le traitement du VIH, l'accès à du matériel de prévention et à des informations sur la prévention, les soins maternels et les soins après avortement.
- Donner la priorité à des interventions respectueuses des droits humains et basées sur des données factuelles.
- Renforcer les mesures existantes pour que les jeunes puissent accéder à un logement abordable et aient la possibilité de faire des études, pour qu'ils puissent bénéficier d'une sécurité économique stable et pour réduire le niveau de pauvreté chez les jeunes.

Il a été prouvé qu'adopter une approche qui repose sur l'autonomisation de la communauté est une stratégie efficace qui permet de réduire le nombre d'infections au VIH et aux IST et d'accroître l'utilisation du préservatif chez les travailleurSEs du sexe adultes ; cette approche peut être adaptée aux jeunes qui vendent du sexe.

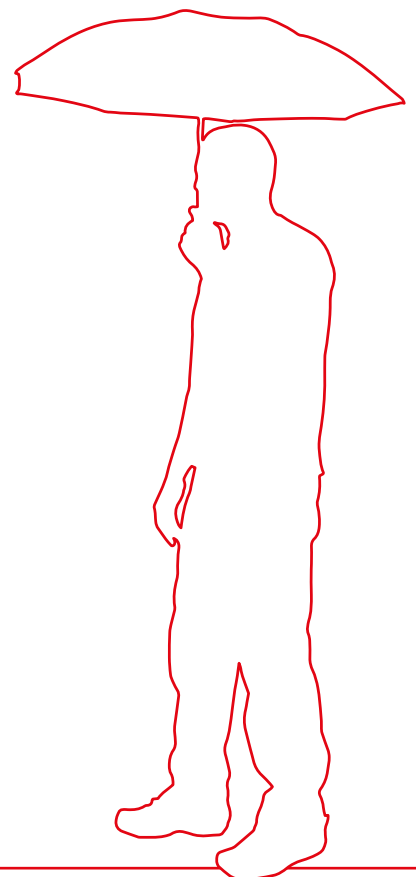




Recommandations pour les prestataires de services :

- Développer des services conviviaux pour les jeunes, qui les impliquent activement dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes.
- Offrir des services auxquels les jeunes peuvent accéder sans être obligés d'arrêter de vendre du sexe ou de consommer des drogues.
- Former les prestataires de services pour qu'ils offrent des services inclusifs, respectueux des droits des personnes et sans préjugés.
- Élaborer des programmes destinés aux jeunes de moins de 18 ans qui donnent une place importante à la collaboration entre pairs et visent à autonomiser la communauté. Il est essentiel que ces programmes incluent la prévention et l'éducation en matière de VIH, la réduction des risques et l'accès à l'aide juridique et à l'information.
- Donner la priorité à des interventions non coercitives et à un accès aux services sans condition.

Former les prestataires de services pour qu'ils offrent des services inclusifs, respectueux des droits des personnes et sans préjugés.



Ce guide communautaire est le résultat de recherches documentaires et d'études de cas effectuées par les membres du NSWP.

Les guides communautaires offrent un résumé du contenu des documents d'information du NSWP. De plus amples informations et références se trouvent dans les documents d'information qui les accompagnent.



Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

The Matrix, 62 Newhaven Road
Edinburgh, Scotland, UK, EH6 5QB
+44 131 553 2555 secretariat@nswp.org www.nswp.org/fr

Le NSWP est une société privée à but non lucratif et à responsabilité limitée.
Société No. SC349355

PROJET SOUTENU PAR :

MAC AIDS FUND

BRIDGING THE GAPS
Health and rights for key populations



**ROBERT
CARR
FUND**
for civil society
networks

Le NSWP fait partie du programme Bridging the Gaps : santé et droits pour les populations clés.

Nous travaillons en collaboration avec près de 100 organisations au niveau local et international pour un objectif commun : l'accès universel des populations clés (notamment les travailleursSEs du sexe, la communauté LGBT et les usagers de drogues) à la prévention, au traitement, aux soins et à du soutien approprié en matière de VIH et des IST.

Pour plus d'information (en anglais) veuillez cliquer : www.hivgaps.org.

